

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

LECRET N° 82/805 du 26/09/82
ETR-SG/DRAF/DF.

portant nomination de Monsieur
MOTANDEAU-MONGHOT Yves en qualité
de Conseiller à l'Ambassade de la
République Populaire du Congo à
MAUTO (République Populaire de
Mozambique).

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires des cadres de la République;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 61/143/FI du 27 Juin 1961 portant Statut Commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République;
Vu le Décret n° 62/197/FI du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémunérations applicables aux agents diplomatiques et consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants;
Vu le Décret n° 77/13/ETR-SG/DRAF du 11 Janvier 1977 fixant la durée des affectations des agents congolais dans les postes diplomatiques ou consulaires;
Vu le Décret n° 79/658 du 1er Décembre 1979 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo;
Vu le Décret n° 60/512 du 21 Novembre 1980 fixant le régime des indemnités de déplacement des Agents d'Etat;
Vu le Décret n° 79/154 du 11 Juin 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;

SECRET :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MOTANDEAU-MONGHOT Yves, Administrateur de 5ème échelon de la Catégorie A Hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers, précédemment en service à l'Unité d'Exploitation de Bois (U.E.B.) au Ministère des Eaux et Forêts, est nommé Conseiller à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à MAUTO en République Populaire de Mozambique.

.../...

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à MOUTO, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

BRASZAVILLE, le 26 AOUT 1962

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Pierre N Z E.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Pour Le Ministre des Finances,
Le Ministre des Affaires Etrangères,

Bernard GOMBO MARSIEN.-

Pierre N Z E.-

AM-PLIATIONS :

FR.....	2
PM.....	2
DPT.REL.EXT.....	2
CAB/MAE.....	2
SGAE.....	2
MAE.....	2
MTFS.....	2
MF.....	2
DAAF/DP.....	2
DGTF/DFP.....	2
DB.....	1
DCF.....	2
SGCM/BC.....	2
AMBACOBRAZZA MAPUTO.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3